



# LE JOURNAL DU MINEUR



ORGANE MENSUEL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MINEURS - C.F.D.T.  
Siège administratif : 35, rue des Ferronniers — 59500 DOUAI — Tél. 66-61.66

## SALAIRES MINIERES 1980 ET AVANTAGES EN NATURE

Le 30 Janvier 1980 se sont ouverts les discussions salariales 1980 Charbonnages de France. A l'occasion de cette rencontre, les autres questions revendicatives ont également été abordées (durée du travail, voir article par ailleurs).

### BILAN 1979

Malgré la trituration des chiffres, une fois de plus 1979 se termine par une baisse du pouvoir d'achat des mineurs et une nouvelle régression des salaires miniers par rapport à l'évolution des salaires moyens français. Ce constat a depuis été justifié par les relevés statistiques officiels.

### La perte du pouvoir d'achat est incontestable

La C.F.D.T. a démontré qu'il y a régression dans la situation salariale des mineurs et cela pour plusieurs raisons :

- L'indice des prix C.F.D.T. est de 13 % et non 11,8 %, base de calcul des Charbonnages.
- La ponction de 1 % due au relèvement des cotisations sociales à partir du mois de septembre.
- Il y a également manqué à gagner du fait de la périodicité des décisions d'augmentation et du décalage existant entre la décision d'augmenter les salaires et le moment de la paie. Pendant ce temps les prix continuent de galoper.
- Les salaires des mineurs prennent du retard d'année en année par rapport à l'évolution du salaire horaire moyen de la France (+ 13 % environ en 1979).

### LA C.F.D.T. :

#### POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE SALARIALE

La C.F.D.T. est intervenue pour demander la négociation d'une véritable politique salariale ; cela implique une amélioration du pouvoir d'achat des mineurs sur la base de la moyenne des indices existants. Mais, quelque soit l'indice pris en considération, il est fondamental également que les décisions d'augmentation des salaires soient prises à des dates les plus proches possibles de l'augmentation des prix et des dates de paie. En clair, il faudrait évaluer l'évolution du coût de la vie en début d'année, augmenter les salaires du 1/4 de cette évaluation et cela tous les deuxième mois de chaque trimestre. Bien sûr à la fin de chaque trimestre, il faut comparer l'évolution réelle des prix aux augmentations réalisées ou programmées.

Le deuxième élément de cette politique implique également une **revalorisation de la profession** ; cela passé par :

- le doublement de la prime de poste ;
- la révision des classifications, notamment par la révision des conditions d'automatisme et la définition d'un déroulement de carrière minimum pour tous.

#### LES AUTRES REVENDICATIONS

##### POSÉES PAR LA C.F.D.T.

En dehors de la question durée du travail, la C.F.D.T. pose le problème de l'heure d'information, de l'intégration du temps de transport dans le temps de travail pour les mutés suite à des fermetures de puits, de l'application complète du protocole Feux Continus de 1976, de la

suppression de l'abattement de 22 % pour tous, ainsi que la cotisation rattachement pour les ETAM.

La C.F.D.T. a une fois exigé la suppression des 3 jours de carence maladie, appliquée seulement aux ouvriers. La question de l'uniformisation des avantages en nature a été revendiquée avec une décision immédiate : augmenter d'une tonne l'attribution chauffage des veuves.

### LES RÉPONSES DE LA DIRECTION :

La Direction propose de reconduire le contrat salarial de 1978-1979. En clair, cela donne dans l'hypothèse d'une augmentation de prix de 10 % (ce qui sera un minimum en 1980) une augmentation du pouvoir d'achat de 0 à 0,6 % au maximum.

### SUR LES AUTRES QUESTIONS :

#### Avantages en nature

Après un rappel des discussions en groupes de travail par le Directeur Général, où il ressort que : « seule la C.F.D.T. a une position claire », la Direction propose les orientations suivantes (déclaration de M. GARDENT) :

- Agir pour une prise en charge des Avantages en Nature des retraités par la CAN, moyennant cotisation des Charbonnages en fonction des effectifs actifs, le complément étant versé par l'état. « C'est le seul moyen de pérenniser les avantages en nature ».
- Relever par étapes les avantages en nature des célibataires au niveau des mariés et dans le même temps réduire les suppléments familiaux.
- Pour le chauffage, révision des coefficients climatiques et des bases de calcul pour l'indemnité compensatrice. Cette nouvelle base devra permettre de dégager une indemnité permettant aux travailleurs de tous les bassins d'acheter le même tonnage que lorsque cette prestation était en nature (réunion très prochainement).
- Pour le logement, « il faut trouver une forme juridique de manière à permettre aux mineurs de percevoir les aides au logement générales » (allocation logement). Les sommes dégagées devraient suivant la Direction permettre de réduire les écarts entre catégories. (En clair, cela veut dire qu'il faut que le logement « n'apparaisse » plus comme gratuit).

#### CLASSIFICATION

Il y a un problème pour les ouvriers hors filières (c'est l'objet de la grève des cheminots de Lorraine). D'accord à voir la question, mais dans le cadre de la masse salariale.

Il en va de même pour l'abattement salaire du Centre-Midi.

Sur les autres questions, la réponse est non. En ce qui concerne le protocole feux continus, c'est le gouvernement qui bloque.

#### DES DISCUSSIONS NE PERMETTANT PAS UN VÉRITABLE DÉBLOCAGE SOCIAL

Les discussions du 30 ne sont en effet pas une réponse au profond mécontentement des mineurs. Ratifier le contrat salarial 1980 serait une démission face aux problèmes qui se posent à la profession.

C'est au contraire à travers la mobilisation et l'action que les mineurs imposeront la négociation sur les problèmes en suspens et feront obstacle à la remise en cause des droits acquis des mineurs tant actifs que retraités.

et en particulier de son volet charbonnier. Tous les éléments sont réunis pour une telle révision. Il semble que seul le gouvernement français n'en soit pas convaincu ou compte tenu de ses orientations antérieures (choix du tout nucléaire) refuse de regarder la réalité en face. Une telle attitude est néfaste bien sûr aux mineurs et aux régions minières, mais plus graves, conduit le pays dans une nouvelle impasse en matière de choix énergétiques. (suite page 2 >)

## RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LES CHARBONNAGES : UN PREMIER PAS !...

Le 30 Janvier à l'occasion de la première réunion annuelle sur les alaires à Charbonnages de France, la Direction a fait une ouverture en matière de réduction de la durée du travail.

La Direction Générale est prête à engager des discussions sur un calendrier de réduction du temps de travail (par l'augmentation de jours de repos) avec une indemnisation de 25 %. Une telle indemnisation conduirait pour un jour de repos de plus, une diminution de salaire d'environ 0,3 %.

### UN PREMIER PAS

Dans la lettre d'accompagnement du contrat salarial de 1978, la Direction Générale des Charbonnages avait promis d'engager des négociations sur la réduction du temps de travail. Début 1979, elle fait savoir qu'il n'y aurait pas de négociations. Elle justifiait sa position à partir de soit-disantes difficultés de l'entreprise.

La C.F.D.T. n'a jamais cru à ces vagues promesses et a engagé dès fin 1978 l'action pour la suppression des samedis encore travaillés et la récupération de 4 jours de congés.

La C.F.D.T. seule a engagé concrètement l'action en appelant les mineurs à la grève les samedis travaillés. Ce mot d'ordre a été appliqué dans l'ensemble des bassins et particulièrement en Lorraine où la C.F.D.T. a appelé à la grève tous les samedis de l'année 1979 et début 1980.

La C.F.D.T. regrette que l'unité ne se soit pas réalisée dans l'action comme elle existe sur la revendication. Malgré ce manque d'unité et l'entreprise de sape réalisée par certaines organisations, la Direction a du ouvrir la porte de la suppression des samedis travaillés.

### L'OBJECTIF C.F.D.T.

Pour la C.F.D.T. l'objectif dans le domaine de la réduction du temps de travail est la semaine de 35 h sans perte de salaire. Cet objectif se justifie d'autant plus dans les mines du fait des conditions de travail et la « dureté » du métier, mais également du fait que le législateur en 1936 avait prévu que la semaine de travail dans les mines serait de 38 h 40 pour une durée journalière de 7 h 45.

L'étape intermédiaire pour atteindre l'objectif de 35 est la suppression des samedis encore travaillés, tout en maintenant les ponts. Pour y parvenir, il faut augmenter le nombre de jours de repos de 6 jours.

### IL FAUT AGRANDIR LA BRÈCHE

L'ouverture faite par la Direction Générale des Charbonnages de France est une première victoire des mineurs. Cette ouverture est **insuffisante**. En effet, l'indemnisation à 25 % de 2 ou 3 jours en 1980, est inacceptable par la C.F.D.T.

C'est en renforçant l'action dans les prochains jours et semaines que nous obligerons les Charbonnages à aller plus loin. Que nous négocieront un bon protocole de réduction du temps de travail. C'est par le renforcement de l'action dans toutes les autres substances minières que nous imposerons et développerons les acquis du 30 à Charbonnages.

Le développement de l'action passe également par le renforcement de la C.F.D.T. qui a, avec persévérance et cela malgré les obstacles, bousculé la Direction sur la question de la durée du travail. Réduire la durée du travail est un passage obligatoire pour travailler mieux dans les mines et pour travailler tous dans nos régions minières.

## LA FÉDÉRATION DES MINEURS REÇUE LE 14 FÉVRIER PAR LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE

Le 14 février, une délégation de la CFDT est reçue par le Ministre de l'Industrie M. André GIRAUD.

Cette réunion est la conséquence de l'action menée notamment par la CFDT pour obtenir une négociation sur une autre politique énergétique.

Une nouvelle orientation dans le domaine de la production et de l'utilisation du charbon nécessite une réorientation de la politique énergétique de la France

### DERNIÈRE MINUTE...

#### ARDOISIÈRES DE L'OUEST

**38 h. 30 payées 40 h.  
à partir du 1<sup>er</sup> Juillet**

des informations détaillées seront  
données dans le prochain journal

# LA FÉDÉRATION DES MINEURS

## REÇUE LE 14 FÉVRIER PAR LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE

(suite de la première page)

### LES RÉALITÉS CHARBONNIÈRES DE LA FRANCE ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION CHARBONNIÈRE EN FRANCE

Au lendemain de la première guerre mondiale, le gouvernement français dans sa politique énergétique, avait misé sur le charbon.

Le 3<sup>e</sup> plan charbonnier (1958) prévoyait une production française de 65 millions de tonnes en 1965.

C'est le plan Jeanneney de 1959 qui engage un processus de récession. Il prévoit, en effet, de ramener la production à 53 millions de tonnes en 1965. La production des C.d.F. cette année-là s'établit à 54,9 millions de tonnes.

Le plan Bettancourt de 1968 confirme la politique de récession en demandant aux Charbonnages de France de réduire la production de 3 millions de tonnes par an. Ce qui amènerait la production à 24,5 millions de tonnes. La production réalisée s'établit pour cette même année à 24,5 millions de tonnes.

En 1974, un plan de freinage de la récession fut décidé. Ce plan a conduit à prolonger certaines exploitations. Le principe de récession n'a pour autant jamais été mis en cause.

Dans les années 1985-86, la production française se situera autour de 13 millions de tonnes. En 1978, la production s'élève à 20 millions de tonnes.

### LES RÉSERVES

#### 1°) On distingue trois sortes de réserves :

- les ressources d'un pays ou les réserves géologiques qui comprennent le charbon contenu dans le sous-sol jusqu'à une profondeur de 1200 m, voire 1500 m dans certains pays, réparties dans des couches de puissance supérieure à 0,70 m ;
- les réserves techniquement exploitables (ces réserves sont celles dont il existe une connaissance suffisante pour exploiter avec les techniques du moment) ;
- les réserves planifiables. Ce sont les réserves techniquement et ÉCONOMIQUEMENT exploitables. C'est-à-dire des réserves de tonnage de charbon situées dans des gisements ou veines qui exploités, soutiennent la concurrence à d'autres sources d'énergie.

C'est ainsi que la France dispose de 31 252 millions de tonnes de charbon dont 1 407 millions sont techniquement exploitables (source d'après World Coll, novembre 1975), et 500 à 565 planifiables (source Charbonnages de France au 1-1-1974).

#### 2°) Il est clair que la classification de réserves techniques exploitables en réserves planifiables découle essentiellement de choix politiques.

De plus, les réserves classées en France techniquement exploitables sont très basses au vu des réserves totales du simple fait que le gisement est insuffisamment reconnu (voir annexe I).

Depuis les années 1960 (effet du plan Jeanneney), la France a arrêté les grandes campagnes de sondage, notamment celles effectuées par le BRGM.

L'insuffisance notoire de reconnaissance du gisement français se situe dans les régions actuellement en exploitation mais également dans le reste du pays. Ces travaux seront d'autant plus nécessaires et urgents que tôt ou tard la technique de gazéification en profondeur du charbon sera maîtrisée (il est à craindre que cela ne se fera pas en France), et qu'il est alors fondamental pour la mise en pratique de cette technique de connaître le gisement.

La nécessité de reconnaître parfaitement les réserves carbonifères pour une exploitation par méthode classique par la gazéification des couches profondes a un intérêt immédiat : la recherche de gisements de gaz naturel.

En effet, le fait que des terrains houillers pouvant atteindre de grandes profondeurs soient surmontés par des terrains imperméables (ce qui est le cas de plusieurs bassins français) faisant écran, est un facteur favorable à l'existence de gaz naturel résultant de la houillification.

Nous avons près de nous les exemples des gisements de gaz de Hollande (Groningue) et d'Allemagne du Nord.

#### 3°) Les réserves des bassins en exploitation permettant dès à présent de porter la production à 30 millions de tonnes. La programmation d'une vaste campagne de sondage permettra à coup sûr d'assurer à plus long terme cette production en la développant (objectif : 45 millions de tonnes) avec la perspective du développement de la gazéification et avec l'intérêt immédiat de découvrir des nappes de gaz naturel.

### PRIX

Le gouvernement français par l'intermédiaire de la direction des Charbonnages justifie l'arrêt des exploitations minières françaises par le coût élevé de production en France.

Engagés dans la récession depuis de longues années, notamment depuis 1968 (plan BETTANCOURT, les coûts d'exploitation sont anormalement élevés (charges fixes, charges liées au passé, vieillissement du matériel, absence de recherche, vieillissement du personnel, etc.) et ne représentent donc pas des coûts normaux de production.

La valorisation du charbon français et les prix des cours mondiaux n'ont pas encore suivi l'évolution des prix du pétrole. Il est clair que cela se produira dans les prochaines années. Dès à présent le coût de la

thermie pétrole s'établit aux alentours de 8 centimes alors que la thermie charbon française moyenne est inférieure. En effet, on assiste actuellement à un véritable rush sur le marché charbonnier des sociétés internationales, pétrolières notamment, dont les plus importantes annoncent chacune leur intention de produire en 1985 et 1990 de 30 à 40 millions de tonnes annuellement. En quelques années, ce sont des centaines de millions de tonnes de production et des dizaines de milliards de tonnes de réserves qui ont fait l'objet de transactions sous forme de participations, rachats de sociétés... C'est là un des signes que le marché est en train de s'organiser et cela conduira à un relèvement considérable des prix.

### UTILISATION

L'utilisation du charbon est vaste et s'étend du chauffage à la fabrication d'essence synthétique.

### PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

L'électricité d'origine thermique charbon représente actuellement 25 % de la production totale d'électricité et la part du charbon ne pourra que croître dans les années qui viennent.

En effet, le charbon est appelé à être considéré comme la seule alternative à la dépendance pétrolière et au retard du développement nucléaire.

L'agence internationale de l'Énergie n'hésite pas à recommander l'adoption rapide du charbon vapeur comme principal combustible pour la production d'électricité et dans les secteurs industriels et le triplement des consommations d'ici à l'an 2000 dans la zone O.C.D.E. pour compenser l'insuffisance de la production pétrolière.

— Dans le secteur industriel, face au fuel, le charbon vapeur retrouve un débouché important. Depuis les dernières hausses des barèmes de l'OPEP, le prix de revient du charbon vapeur pour un industriel moyen est devenu inférieur à celui du fuel lourd et il est probable que l'écart soit appelé à se creuser au bénéfice du charbon. Les secteurs industriels intéressés sont bien entendu ceux où le poids de la matière première énergétique est le plus lourd. Parmi ceux-ci, l'industrie du ciment se situe au premier rang. La reconversion s'est amorcée vers la fin de l'année 78 et l'économie du fuel importé par passage au charbon dans ce secteur a été de 100 000 tonnes en 1979.

En 1980, les cimenteries consommeront environ 300 000 tonnes de charbon, 100 000 tonnes de produits en France. La voie ouverte par les cimenteries dépasse cependant les limites de ce secteur et l'industrie moyenne représente pour le charbon un débouché potentiel de l'ordre de 20 à 25 millions de tonnes par an. Le marché est donc très important et représente l'ensemble de la production française actuelle.

### CHAUFFAGE DOMESTIQUE, GRANDS ENSEMBLES

Il s'agit là d'utilisation de charbons préparés, lavés puis calibrés et non plus de charbon vapeur tout-venant accepté par les industries de matières premières du type cimenterie. Pour développer cette utilisation, il est urgent d'améliorer le conditionnement et le développement d'appareils adaptés aux situations (chauffage...)

### CARBO-CHIMIE

L'on peut tirer du charbon les mêmes dérivés que ceux obtenus à partir du pétrole. Les plates-formes chimiques du Nord et de la Lorraine fonctionnaient d'ailleurs pendant des années uniquement sur la base du charbon avant leur reconversion à la pétrochimie.

### GAZÉIFICATION ET LIQUÉFACTION

La gazéification du charbon peut se réaliser de deux manières :

- en profondeur : gazéification in situ ;
- en surface.

Dans la recherche sur ces deux procédés, la France fait figure de parent pauvre. Par contre, l'Allemagne, les États-Unis, la Belgique, ont largement progressé sur ce terrain. En Allemagne, aux USA, des usines de liquéfaction de charbon existent déjà. Le procédé utilisé est d'ailleurs connu depuis fort longtemps. Il a été mis au point par les allemands pendant la deuxième guerre mondiale.

Dans ces pays, la gazéification du charbon en surface est également très avancée.

### EMPLOIS

Les mines, malgré le développement de la mécanisation, restent une industrie de main-d'œuvre. Les effectifs des Charbonnages de France sont passés de 242 312 en 1956 à 69 314 fin 1978.

Si la récession devait se poursuivre, c'est près de 40 000 emplois qui seront encore supprimés d'ici 1985-87.

A ces emplois supprimés dans l'entreprise même, il faut ajouter les emplois induits. Le simple maintien de la production donc des emplois, compte tenu de la pyramide des âges, engendrerait des embauchages importants.

Ces embauchages se situeraient dans des régions fortement touchées par la crise (Nord, Lorraine, Région du Centre-Midi).

Porter rapidement la production à 30 millions de tonnes conduirait à réduire le nombre des chômeurs d'une manière non négligeable.

Développer la production à un niveau se situant entre 40 et 45 millions de tonnes créerait des dizaines de milliers d'emplois.

### CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité ne sont que s'aggraver dans les mines. Les statistiques des accidents étudiés sur le long terme, font apparaître qu'il y a un lien direct entre la récession et l'évolution des accidents. Cela s'explique assez facilement par le vieillissement du personnel, l'absence de moyens financiers, entraînant la diminution des recherches, de la formation. Les faibles investissements sont utilisés à la seule amélioration de la productivité en reportant aux Calendes grecques les investissements liés à l'amélioration des conditions de travail.

L'absence de perspectives conduit à allonger anormalement la durée de vie du matériel, à diminuer les personnels chargés de l'entretien, à développer un processus de rotation du personnel d'un chantier à l'autre, d'un emploi à l'autre, d'un puits à l'autre et bientôt d'un bassin à l'autre.

Une amélioration significative des conditions de travail passe par une relance de la production et l'établissement de perspectives à moyen et long terme.

### SITUATION SOCIALE

La situation sociale des mineurs est en constante régression. En effet, les salaires miniers ont perdu leur attractivité. La remise en cause par le pouvoir du régime minier, des avantages en nature par les exploitants va encore aggraver la situation, d'où la possibilité pour le gouvernement d'amplifier l'argument du manque de main-d'œuvre pour cette profession pour relancer la production.

### STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Bien que très décentralisés dans l'espace, les Charbonnages de France créés par la loi de nationalisation de mai 1946, fonctionnent sous le régime de la domination, la centralisation excessive, doublée d'une forte tendance à la bureaucratiation.

Le développement de la politique de récession a encore renforcé cette tendance en privilégiant les décisions à court terme donc à contre vue politique.

La mise au point contractuelle des relations entre l'Etat et l'entreprise obtenue par la signature du protocole d'accord C.d.F.-Gouvernement n'a pas permis de prévoir le transfert escompté.

C.d.F. par le jeu gouvernemental des récessions longuement programmées et des relances éphémères est devenue le symbole même de l'entreprise bureaucratique, ayant perdu toute capacité de dynamisme et d'innovation, toute volonté productive par l'absence de gestion rationnelle.

### CONCLUSION

En France, le charbon semble être condamné par le gouvernement. Cette condamnation décidée au moment où le pétrole était considéré comme énergie à bas prix et existant en quantité abondante est reconduite au moment de l'élaboration du programme nucléaire.

Réorienter la production et l'utilisation du charbon en France en 1973-74 aurait singulièrement discrédité les partisans du tout nucléaire aux yeux de l'opinion publique.

Une nouvelle politique énergétique basée sur la complémentarité des sources permettrait d'envisager le recours au charbon en France à un niveau d'environ 100 millions de tonnes à horizon 1995, dont 45 à 50 millions produits par la France.

Cette relance de l'exploitation et l'utilisation du charbon permettrait par ailleurs d'économiser des devises, réduire le chômage, peser sur les cours européens et mondiaux du charbon, placer la France dans le domaine de l'exportation du matériel et du savoir minier. Ce marché va être très important dans les années à venir.

La Fédération.

## BASSIN DE LORRAINE

### LIVRAISON DE COMBUSTIBLE AUX MINEURS ACTIFS ET RETRAITÉS - UN VÉRITABLE SCANDALE

Les unes après les autres, les ventes au comptant ferment. Les H.B.L. concentrent les enlèvements de charbon pour les mineurs.

Malgré les promesses faites, les ventes au comptant actuelles ne semblent pas suffire pour satisfaire les besoins. D'autre part, les transporteurs agréés affirment ne plus être indemnisés correctement pour des trajets en moyenne plus longs en raison de la concentration.

De ce fait, c'est une situation de chantage qui progressivement s'installe.

Les mineurs actifs et retraités pour avoir du charbon ou du coke en temps voulu sont obligés de donner du pourboire et même dans certains cas des suppléments de frais de transport.

C'est là une situation scandaleuse non conforme aux engagements pris envers la C.F.D.T. et les autres syndicats en Comité d'Entreprise ou Conseil d'Administration.

Messieurs de la Direction, cette situation est scandaleuse et demande remède sur 2 points :

- gratuité des transports de combustible chez les entrepreneurs agréés ;
- livraison à temps (au moment de mettre sous presse, délais de 4 semaines fréquents).

Le Syndicat.

## BASSIN DE LORRAINE

# Relancer la production Charbonnage Lorraine

Le mardi 22 Janvier 1980 s'est tenu le Comité de Bassin des Houillères du Bassin de Lorraine.

Cette réunion avait pour thème principal la production de charbon du Bassin. Seule la C.F.T.C. était absente à cette réunion.

Toutes les autres organisations ont pu exprimer leur inquiétude devant le plan de production toujours plus bas, 9,9 millions de tonnes prévus en 1980, de notre bassin et qui ne correspond en rien à ses capacités.

Chiffres à l'appui et sans être contredit par le Directeur des HBL, la C.F.D.T. a pu démontrer qu'il y avait suffisamment de réserves dans notre bassin pour produire plus de 11 000 000 t/an. Pour la C.F.D.T., la réalisation est possible dans deux ans de délai.

Il ressort également que nous sommes loin de connaître toutes les ressources de notre bassin que ce soit dans la concession ou hors concession.

M. COEUILLET a largement admis que si les réserves considérées comme rentables par la direction pouvaient nous permettre de produire plus de 10 millions de tonnes pendant 25 ans, nous étions encore loin d'avoir recensé toutes nos possibilités car la méconnaissance de nos réserves reste importante.

La C.F.D.T. a demandé que soit développée d'une façon plus poussée la prospection dans notre bassin et également à l'extérieur du bassin.

### OU SONT PASSÉES LES CENTAINES DE MILLIONS DE TONNES QU'ON NOUS AVAIT ANNONCÉES IL Y A 25 ANS ?

Vont-elles réapparaître un beau jour, quand on n'aura jugé qu'il faille les exploiter comme cela s'est produit pour Sainte-Fontaine ?

Pour la C.F.D.T., il est indispensable aujourd'hui de

redonner à l'entreprise le dynamisme nécessaire pour que le bassin développe réellement ses capacités ?

Il est inutile de vouloir s'attaquer aux effets d'une mauvaise politique charbonnière. Vouloir accuser les mineurs d'être la cause des mauvais résultats, tel que le prétendent la direction et la C.G.C. qui n'hésite pas à proposer une prime de présentisme à ceux qui seraient jamais malades, jamais accidentés, et qui ne se battent jamais pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie, ressort de la mauvaise foi et de l'incompétence.

La dégradation des conditions de travail qui voit aujourd'hui notre entreprise battre des records d'accidents du travail ne se règle pas à coup de prime.

Il faut, il est vrai, améliorer le climat de découragement et de marasme qui règne dans la mine, mais ceci n'est-il pas dû aux exigences patronales qui demandent toujours plus aux mineurs, qui grignotent tous les jours leurs avantages en nature, leurs salaires et qui conduisent petit à petit à la perte de l'entreprise.

Il est inadmissible que nos dirigeants, avec la complicité de certaines organisations continuent à dilapider notre bassin.

Quand on connaît les problèmes d'énergie en France, quand on sait que tous les autres pays occidentaux réinvestissent dans le charbon, il devient aberrant de vouloir condamner notre entreprise.

Pour la C.F.D.T., il est aujourd'hui plus que jamais indispensable de redonner confiance aux mineurs. Pour cela, il faut considérer justement leur travail et revaloriser la profession :

- par l'amélioration des conditions de travail,
- par la réduction du temps de travail,
- par l'établissement de conventions collectives adaptées à chaque catégorie de personnel,
- par la suppression des injustices dans l'entreprise.

Pour la C.F.D.T., la mine doit vivre, notre pays en a besoin.

## COKERIES ET CENTRALES... Beaucoup de revendications en suspens !

La C.F.D.T. relance la Direction du Personnel des H.B.L. concernant l'indemnisation des congés et la suppression des R.I.

De nombreuses revendications dans le secteur des cokeries et centrales sont en suspens.

Sur le plan général, l'engagement signé par la Direction sur le droit d'anticipation à la retraite pour services en « feux continus » n'est toujours pas mis en pratique au plan national.

C'est aussi toute une série de problèmes concrets au niveau des Usines de Lorraine, objet d'ailleurs d'un cahier de revendications, dont la négociation est différée.

Des questions ponctuelles sont aussi à régler. A titre d'exemple la C.F.D.T. a posé deux problèmes en demandant un débat.

Tout d'abord ce débat est différé par des règles de procédure discutables, avec un Directeur qui se déclare incompetent et renvoie vers la Direction du Personnel.

Copie de la lettre C.F.D.T. : 22 Janvier 1980

Monsieur ROCHE,  
Directeur du Personnel,  
Houillères du Bassin  
de Lorraine, 2, rue de Metz,  
57802 FREYMING-MERLEBACH

Monsieur le Directeur,

Jeudi 20 Décembre, une délégation C.F.D.T. des cokeries et centrales a été reçue par M. MATHIEU, Directeur de la C.E.C., concernant l'indemnisation des 6 jours de congés et la suppression des R.I. pour raisons d'absence maladie et A.T.

M. MATHIEU nous a informés que ces questions n'étaient pas de sa seule compétence, que la Direction du Personnel était compétente.

M. MATHIEU nous a d'ailleurs assuré qu'il transmettait notre requête ; nous nous étonnons que jusqu'à ce jour nous n'ayons eu aucune réponse de votre part.

En espérant que rapidement les questions posées soient traitées, recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Paul BLADT,  
Secrétaire Général.

### NÉGOCIER OU IMPOSER UNILATÉRALEMENT L'INTERPRÉTATION DES TEXTES

Au lieu d'ouvrir un débat sur le fond du problème, la Direction du Personnel impose son interprétation comme étant la loi.

Cette manière de faire au H.B.L. devient une habitude. Lorsqu'une telle procédure continuellement renouvelée provoque un conflit, la Direction crie à l'« agression ». Ce ne sont que des méthodes conformes à mettre en pratique la propagande de concertation.  
Le personnel des cokeries appréciera.

Copie de la lettre D.G. :

Monsieur le Secrétaire Général  
de la Fédération Régionale  
des Mineurs - C.F.D.T.  
22, rue de Metz,  
57800 FREYMING - MERLEBACH

Objet : Règles de rémunération.

Réf. : Vote lettre du 22 Janvier 1980.  
Monsieur le Secrétaire Général,

Par votre lettre précitée, vous attirez notre attention sur la récente réunion avec M. MATHIEU, Directeur de la D.E.C., et portant notamment sur les problèmes de « l'indemnisation des 6 jours de congé et la suppression des R.I. pour raisons d'absence maladie et A.T. ».

I. — Indemnisation des 6 jours de congé

Ce point se réfère à l'article 2 du protocole du 27 octobre 1946 qui prévoit que :

« Pour chaque période d'absence pour congé, seront considérés comme congé les jours pendant lesquels l'agent aurait dû normalement travailler conformément à l'horaire de son service et à son roulement ».

« Les dimanches et jours fériés où il aurait, d'après ce roulement, été au travail, donnent lieu à majoration de 100 %, dans la limite de 6 postes de 8 heures par année calendaire ».

On peut appliquer strictement ce Protocole, et payer les postes de dimanches et jours fériés qui se trouvent réellement dans chaque période d'absence pour congé, alors que l'agent devait travailler (sous réserve de la limite des 6 postes). En conséquence, les 6 postes seront assez rarement atteints.

Les H.B.L. ont interprété plus largement le Protocole en payant forfaitairement 6 postes majorés à 100 % au bénéfice des ouvriers qui ont droit à 24 jours de congés et plus.

Or, en fait, en prenant ses congés de façon normale, l'agent qui dispose de plus de 24 jours ouvrés, soit 5 semaines de congés payés, peut au maximum y inclure 6 dimanches ; mais ces dimanches n'auraient pas tous été travaillés. Il s'en faut même de beaucoup puisqu'on travaille, en moyenne, 2 dimanches sur 5 semaines dans les roulements en vigueur aux H.B.L.

Il est par conséquent mathématiquement impossible à l'agent qui prend 20 jours de congés, correspondant à ses droits normaux, soit 4 semaines de congés, d'y inclure 6 dimanches travaillés.

Il apparaît donc que le Protocole est déjà interprété aux H.B.L. de façon très favorable et il n'est pas question d'en modifier les modalités d'application.

II. — Suppression des R.I.

Un agent normalement assidu doit bénéficier, en Service Continu, de 51 jours de Repos Individuels. Aux H.B.L. l'agent normalement assidu effectue 251 postes de travail + 11 postes de jours fériés non récupérés. En effet, d'un commun accord Direction - Syndicats, il a été admis qu'en Lorraine, les jours fériés n'étaient pas récupérés. Il est donc normal de baser l'acquisition du droit à 51 R.I. sur 262 jours de travail qu'un agent normalement assidu effectue chaque année.

Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de modifier les conditions de calcul actuelles sauf à vouloir remettre en cause l'ensemble du régime de travail qui passerait notamment par la récupération des jours fériés.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur du Personnel,  
A. ROCHE.

GREVE DU SERVICE CHEMIN DE FER H.B.L.

## La C.F.D.T. condamne le blocage social imposé par la Direction des Houillères

En 1974, la Direction des Houillères a déterminé que :

- le classement du personnel dans la hiérarchie salariale était individuel sans relation avec la qualification professionnelle. C'est uniquement le poste de travail qui détermine l'échelle d'un membre du personnel ;
- le travail réalisé par le personnel avant 1974 serait neutralisé. Pas de reconstitution de carrière tenant compte de la totalité des services pour déterminer le classement du personnel dans les échelles de salaire ;
- l'ancienneté dans une échelle de salaire était de 15 ans (à laquelle s'ajoutent d'autres conditions) pour avoir droit à une promotion à l'ancienneté.

Ce sont ces conditions qui sont à la base du conflit en cours concernant le Service Chemin de Fer des Houillères.

### DEPUIS 1974 LE PERSONNEL DEMANDE UN DÉBAT ET DES SOLUTIONS SOCIALES ADAPTÉES

1974 c'est le début de la crise de l'énergie. A cette occasion avait été engagée une première étape de revalorisation de la profession minière pour stopper la détérioration de la construction sociale des mineurs intervenue à travers la récession charbonnière.

Mais la seconde étape de revalorisation de la profession promise n'est jamais intervenue. C'est ainsi et avec une justification officielle de rétablissement financier de l'entreprise, que depuis 1975, c'est le blocage social.

Cela se traduit de deux manières :

- Complications procédurières conduisant à l'absence de négociation ;
- Transférer et noyer les problèmes des mineurs lorrains dans un débat national marqué par les fermetures de mines.

### LES REVENDICATIONS DU SERVICE CHEMIN DE FER...

Seulement 2 revendications ont été retenues par le cahier de revendications :

- 1<sup>o</sup>) Déterminer un déroulement de carrière minimum qui n'obligerait pas dans l'avenir des ouvriers à attendre 25 ans de service et 15 ans d'ancienneté dans la fonction (proposition de la DG des HBL du 31-01-80) pour bénéficier automatiquement à l'ancienneté d'une demi-échelle de salaire ou une échelle de salaire souhaitée par le personnel.
- 2<sup>o</sup>) Pour les anciens ouvriers reconstituer la carrière en intégrant les périodes travaillées avant 1974 pour déterminer l'ancienneté donnant droit à promotion automatique.

### DES REVENDICATIONS DE BON SENS LOGIQUES ET SOLUTIONNÉES DANS PRESQUE TOUS LES SECTEURS PROFESSIONNELS

En effet, dans quelle profession ou dans quel secteur professionnel faut-il attendre 15 ans dans une échelle de salaire pour avoir une promotion à l'ancienneté ?

L'échange d'informations entre les travailleurs en grève, des mineurs avec les travailleurs d'autres secteurs professionnels, souligne que partout il y a un déroulement de carrière minimum, avec promotion automatique plus d'une fois dans une carrière.

A la mine, il y a aussi des inégalités flagrantes où l'ouvrier sur 30 ans peut avoir une promotion à l'ancienneté 1 fois (après 15 ans dans une échelle), alors que pour un ETAM, c'est souvent 3 promotions et au niveau ingénieur, les promotions à l'ancienneté sont pratiquement la règle combinée avec la promotion au choix.

Le personnel ouvrier des HBL ne veut rien enlever aux autres catégories sociales, mais exige une harmonisation de ses possibilités de promotion avec des droits plus égalitaires.

### LA C.F.D.T. SOUTIEN LES REVENDICATIONS DE JUSTICE

Le sort du Mineur du Fond et de la surface est encore terriblement marqué par l'état physique de l'homme. En début de carrière, lorsque jeune il faut occuper des postes de travail durs, payé au rendement sous une forme ou une autre, le salaire est souvent accepté, cela même s'il ne paie pas le travail réellement fait.

Mais les capacités physiques diminuant, le mineur ne voyant pas sa situation revalorisée à travers la promotion à l'ancienneté, se trouve en fin de carrière, diminué par la perte de situation sociale.

### LE DROIT A LA PROMOTION EST POUR LA C.F.D.T. FACILEMENT POSSIBLE DANS UNE ENTREPRISE COMME LES HBL, QUI NE PEUT ÊTRE ASSIMILÉE A UNE MINE EN SITUATION DE FERMETURE.

La C.F.D.T. n'accepte pas à ce que la négociation contractuelle soit concernant la Lorraine simplement alléguée sur le restant des exploitations charbonnières.

Dans la presque totalité des bassins charbonniers français, l'exploitant a bloqué depuis 10 ou 15 ans tout embauchage.

Le rapprochement des dates de fermeture de puits ou bassins entiers provoque que ces mineurs cherchent les voies et moyens pour parvenir au droit à la retraite normale ou anticipée.

En Lorraine par contre, ce sont des résultats économiques qui sont recherchés et souhaités par l'exploitant ainsi que le pouvoir politique.

Cela n'est pas possible dans le blocage social permanent depuis des années et les prix de tâche et salaires d'exploitations actuelles.

Les HBL sont malades d'immobilisme et de dépenses de catastrophes ou d'erreurs techniques.

La C.F.D.T. refuse que les travailleurs soient victimes de la gestion patronale actuelle.



## MINES DE FER DE L'EST

# Coincé entre deux wagons, un ouvrier tué à la Mine

Alors que depuis plusieurs années, la mine de Bazailles ne travaille plus le samedi, quelques équipes sont maintenues en activité ce jour-là au fond et au jour, pour les travaux d'entretien et pour le chargement des rames de minerai.

C'est ainsi que M. René BRAGARD, de Bazailles, était employé au chargement d'une rame de douze wagons SNCF.

Son travail consistait à ouvrir les trappes des trémies sous les accus pour emplir les wagons de minerai que le conducteur de la rame fait avancer au fur et à mesure de leur remplissage. Du minerai étant tombé sur la voie, un wagon dérailla et c'est en effectuant une manœuvre de décrochage pour le remettre en place que BRAGARD fut coincé à la hauteur du bassin entre le tampon du wagon déraillé et le châssis du wagon précédent.

Des camarades intervinrent immédiatement, le blessé fut emmené dans un local de la mine où il fut examiné par le docteur Gottardi arrivé aussitôt. L'antenne de réanimation de Briey fut appelée, mais tous soins étaient inutiles.

Pourquoi est-il encore possible en 1980 de perdre sa vie au travail, après des années de conquête de l'espace et du sol lunaire ?

Ah ! bien sûr, les règlements de sécurité sont là, affichés dans les services !... Ils doivent être respectés !

Si depuis plus de 10 ans la crise économique pénalise la mine, elle pénalise d'abord et surtout ceux qui y travaillent.

De jour en jour, il faut produire plus, dans un minimum de temps et de moins en moins nombreux.

Qu'est devenu le travailleur dans tout cela ?

Une véritable pièce mécanique qui doit résister de plus en plus aux assauts de la production en même temps qu'aux assauts de la vie actuelle.

C'est pourquoi, après et malgré de nombreuses interventions du délégué mineur CFDT sur les conditions de travail, le travailleur en isolé, les réductions d'effectif dans les équipes, etc., tous les camarades des expéditions ont répondu à son appel en refusant unanimement, à la reprise du travail, de charger les rames à deux, et la direction fut dans l'obligation de remettre un troisième homme comme par le passé.

Et je m'adresse à tous les camarades des mines pour dire simplement : ... Ce n'est pas après un deuil qu'il faut réagir, mais bien avant, et soyez tous solidaires de vos délégués mineurs et de vos responsables syndicaux. Luttons davantage sur les conditions de travail, pour qu'un homme puisse rester un homme et ne devienne pas une victime de plus !

FICHANT André,  
Délégué Mineur.

## Deux mineurs tués dans la mine d'uranium de LODÈVE

Mardi 22 janvier, deux mineurs de la mine d'uranium de Lodève ont trouvé la mort. Il s'agit d'un nouvel embauché (3 mois d'ancienneté) et d'un agent de maîtrise de 34 ans.

La mine d'uranium de Lodève est située dans l'Hérault ; elle fait partie des quatre principales exploitations d'extraction d'uranium de la COGEMA (anciennement C.E.A.).

C'est une coulée de boue provenant d'une cheminée d'aération en creusement (hauteur 250 m environ, diamètre 2 m 50) qui entraîne les deux travailleurs qui circulaient en aval de la cheminée.

Le phénomène géologique qui s'est produit à Lodève est phénomène minier connu.

La responsabilité de la COGEMA est d'autant plus lourde.

Cette situation est caractéristique de la dégradation des conditions de travail et de sécurité dans les mines.

Cette détérioration des conditions de travail est la conséquence de la double évolution technique et sociale poursuivie par les directions.

En effet, la charge de travail et les risques d'accidents et leurs conséquences sur la santé des travailleurs sont déterminés :

— D'une part, par les situations de travail aggravées dans les mines par l'évolution technique (machines de plus en plus productives).

— D'autre part, par leurs capacités d'adaptation à ces situations, aggravées dans les mines par la gestion du personnel (diminution des postes de travail dans un souci de rentabilité).

Cette évolution se situe dans la logique de notre société productiviste. Cette logique plus qu'ailleurs entraîne dans les mines des morts, des mutilations.

L'accélération du programme nucléaire français n'est pas étrangère à la situation faite aux mineurs de la COGEMA.

La CFDT, avec les mineurs, mettra tout en œuvre pour que soient consignés sous forme d'écrits, des engagements de la direction en matière d'hygiène et de sécurité ou sous forme de règlements imposés aux directions, dont les syndicats contrôlent l'application.

Ces engagements et règlements doivent porter notamment sur les modes opératoires, l'organisation du travail, l'évolution de la mécanisation, la gestion du personnel, la formation.

## CENTRE - MIDI

## CARMAUX - DECAZEVILLE

# AVENIR DES HOUILLÈRES

Au cours du dernier Comité de Houillères qui s'est tenu exceptionnellement à Decazeville, M. Pouquet, directeur général, devait apporter quelques informations importantes, concernant la durée de nos exploitations.

Tout d'abord en ce qui concerne Carmaux, il faisait part de la décision des Charbonnages de France, de ne pas exploiter la découverte de Ste-Marie !

Donc après plus d'un an d'études sur ce projet qui représentait tout de même un « espoir » pour Carmaux étant donné qu'il pouvait allonger de plusieurs années la vie de l'exploitation, le couperet des C.d.F. vient de tomber sec et tranchant :

### ON N'EXPLOITERA PAS STE-MARIE EN DECOUVERTE

Rappelons en quelques mots ce qu'aurait été cette découverte :

- un chantier de 1 000 m de diamètre et 280 m de profondeur,
- un tonnage de charbon en place de 5 millions de tonnes,
- un effectif de 235 personnes pouvant être employées jusqu'en 1991-1992 d'après la Direction.

### Pourquoi le refus des Charbonnages ?

D'après la direction Aquitaine, ce refus est motivé par trois raisons principales :

— Coûts des investissements initiaux trop élevés (2 à 3 ans de travaux aux stériles avant d'arriver au charbon).

— Ecoulement du charbon pas assuré à partir de 1986-1987. A partir de cette date, arrêt prévu de la Centrale Pélissier à Albi, par suite de la mise en place des centrales atomiques dans la vallée de la Garonne (Golfech, etc.).

— Charbonnages de France préfère consacrer des investissements pour l'industrialisation du carmausin...

Donc, pour résumer un peu, disons qu'on ne fera pas la découverte de Ste-Marie, parce que celle-ci coûterait trop cher !

### Conséquences de la décision des C.d.F.

M. Pouquet devait préciser que si la Houillère ne pouvait acheter du charbon ailleurs, des difficultés pour faire fonctionner la cokerie apparaîtraient vers 1983-1984. Il en serait de même pour la centrale.

De ces difficultés, il en ressortirait une perte de 400 à 500 emplois, et il est évident que certaines reconversions s'avèreraient inévitables...

En supposant que l'on ait pris la découverte de Ste-Marie, il y aurait eu quand même un problème de personnel, mais que celui-ci aurait été retardé de trois ou 4 ans d'après la Direction.

Le seul « avantage » si l'on peut dire de ne pas prendre la découverte, c'est que le Fond pourra exploiter 2 000 000 tonnes de plus et durer ainsi un peu plus longtemps.

### Quelle est la position de la C.F.D.T. ?

Pour essayer de justifier le refus des Charbonnages, M. le Directeur d'Aquitaine a beau s'évertuer à dire que leur décision présente en fin de compte des inconvénients et des avantages, la CFDT est parfaitement convaincue que le fait de ne pas prendre Ste-Marie en découverte est un véritable COUP porté à la Houillère d'Aquitaine.

— En effet, au lieu d'exploiter 4 000 000 ou 4 500 000 T en découverte on en sortira à peine la moitié par le Fond !

— D'autre part, on devra procéder à des reconversions de personnel beaucoup plus tôt (dès 1983 au lieu de 1987) on abrège ainsi, en général, la durée d'exploitation du carmausin.

— Le deuxième coup porté à notre houillère est la volonté de la Direction d'implanter une entreprise privée pour effectuer certains travaux du fond.

La Direction Aquitaine prévoit déjà certaines reconversions, et en même temps pense implanter une entreprise privée au fond.

Nous refusons cette situation !

De la même manière, nous dénonçons la politique énergétique des C.d.F. qui privilégient le charbon étranger.

A la CFDT nous sommes pour l'exploitation prioritaire de nos ressources nationales. Le charbon d'importation ne doit venir qu'en « complément » de notre propre production et ne jamais être supérieur en quantité, à celle-ci, comme cela a déjà été malheureusement le cas.

Aujourd'hui, on nous dit que le charbon étranger est « bon marché », qu'il n'est « pas cher ».

Mais demain lorsque les mines en France seront fermées, qui empêchera les pays producteurs de charbon de majorer substantiellement leurs prix ? Nous serons alors à la merci du charbon étranger, comme nous sommes actuellement à la merci du pétrole...

Donc après avoir misé sur le pétrole « bon marché » (nous voyons où cela nous a conduit), nos dirigeants s'apprentent à commettre une deuxième fois la même erreur, en misant maintenant sur le charbon étranger...

La CFDT dénonce cette politique qui consiste à abandonner nos puits de mines et à faire de nos régions, autrefois si prospères, de véritables déserts économiques, où sévit le chômage et son cortège de misère pour les travailleurs.

Pour le syndicat C.F.D.T. Aquitaine  
MISSIAK Alfred.

## SYNDICAT DES MINEURS C.F.D.T. DE BLANZY

# Pour le maintien de l'activité de la Houillère, le 24 Janvier 1980, grande journée de lutte à l'initiative des Syndicats CFDT et CGT

Le 24 janvier 1980 restera dans les annales de Montceau une date importante dans la lutte que les mineurs de Blanzay mènent depuis plusieurs années pour la défense de leur outil de travail.

### Pourquoi cette date du 24 janvier ?

Ce jour-là devait se réunir à Montceau le Conseil d'administration du Bassin du Centre-Midi. Une réunion de l'ensemble des syndicats a eu lieu le jeudi 17 janvier. Si à cette réunion tous les syndicats étaient d'accord pour demander une entrevue au bureau du Conseil d'administration, ils étaient en désaccord pour créer le rapport de force nécessaire pour appuyer la délégation.

La CFDT quant à elle estimait qu'une telle délégation devait être soutenue par l'ensemble des mineurs, soit par une manifestation ou une grève.

Le lendemain 18 janvier, le secrétaire de la CGT avertit tous les syndicats que son syndicat réuni en Conseil avait adopté à l'unanimité le principe d'une grève de 24 heures le 24 janvier. Aussitôt le syndicat des mineurs CFDT après avoir consulté ses responsables des divers secteurs de la houillère lançait lui aussi la grève de 24 heures dans le but de soutenir une délégation qui pourrait être reçue par M. Gardent. Le lundi 21, les organisations syndicales devaient se rencontrer pour donner leur avis sur les moyens à mettre en œuvre pour soutenir la délégation. Les syndicats FO et CFTC ne se sont pas présentés ; étaient donc présents la CGC - CFDT - CGT. Après discussion, la CGC quitte la séance estimant qu'elle était mise devant le fait accompli par la CGT. Les syndicats CFDT et CGT restaient donc en séance et préparaient la grève du 24.

Le mercredi 23, Georges Fontanier, administrateur CGT, était présent à Montceau ; lui seul avait refusé le déménagement du Conseil de Montceau à Paris et il était venu informer les mineurs de cette situation. Après une conversation téléphonique avec M. Legrand, on a appris que celui-ci viendrait à Montceau le lundi 28 rencontrer les syndicats CGT et CFDT.

Le mercredi 23 en soirée on apprenait que M. Legrand recevait le lendemain à Paris une délégation FO - CFTC - CGC à 16 h 30.

A l'annonce de cette nouvelle, les mineurs en grève furent très déçus. En effet, pour eux, les syndicats

non grévistes volaient le bénéfice de leur journée de grève, grève qui fut une réussite, malgré l'agressivité et les insultes de la CFTC (tract et communiqué de presse) a été une réussite, 60 % du personnel en grève pour le fond et 50 % pour le jour.

Un meeting groupant 200 participants eut lieu salle du syndicat des mineurs CGT. Deux prises de parole, Berthelon pour la CGT, Dessagne pour la CFDT. Ensuite une manifestation eut lieu en ville qui se clôtura par le dépôt d'une motion auprès du Directeur général de Blanzay.

Au cours de cette entrevue on a appris par le directeur que le président du Conseil d'administration avait annulé son voyage à Montceau prévu pour le 28. L'après-midi du 24, après une réunion entre les militants CGT et CFDT la décision fut prise d'occuper le Puits de Rozelay pour protester contre l'attitude du président du Conseil d'administration. A 18 heures, cette occupation devenait effective ; à 22 heures, les responsables décidèrent d'informer le piquet de grève, 70 personnes environ, et de demander son avis pour la suite de l'action. En effet, dans la soirée, on apprenait que le Président était d'accord pour nous rencontrer, mais il ne pouvait pas préciser la date.

D'autre part, l'objectif que nous nous étions fixé était atteint, il était de prouver à nous-mêmes et à la direction qu'à n'importe quel moment on pouvait passer à l'action et bloquer la mine.

En conclusion, nous pouvons dire que cette journée a été positive dans le sens de la combativité des mineurs. D'autre part, cela a permis d'affirmer la présence de la CFDT et de faire connaître ses positions sur le problème de l'énergie et de la défense de la mine.

Nous appelons l'ensemble du personnel à rester vigilant, car pour nous CFDT, la lutte pour la défense de la mine va être longue et dure.

Notre outil de travail sera préservé qu'avec le concours de l'ensemble du personnel, dans la plus large unité possible.

Le Syndicat des Mineurs CFDT œuvrera en ce sens et comme il l'a dit au cours du meeting du 24 janvier, les mineurs peuvent être sûrs que la CFDT ne trahira pas leurs espérances.

Roger DESSAGNE.

# AVENIR DES MINES DE POTASSE

L. LUTRINGER ET J. KASPAR, REPRÉSENTANTS  
C.F.D.T. AU GROUPE DE TRAVAIL AVENIR  
DES MDPA RÉPONDENT A 7 QUESTIONS

**Pourquoi la CFDT est-elle représentée au Groupe de Travail alors que le Président de la République avait indiqué en mai dernier qu'il s'agissait, à travers ce groupe de travail, « d'utiliser l'aptitude de la population alsacienne à la concertation pour reconverter le Bassin Potassique ?**

REPONSE. — Notre présence dans ce groupe de travail pourrait se résumer dans cette formule : « Ne pas laisser faire, mais défendre l'avenir des MDPA ». Ne pas laisser faire parce que nous voulons nous opposer avec détermination à la politique de régression que le gouvernement et la Direction des MDPA veulent nous imposer en fixant un plan de production qui conduit à une liquidation importante des réserves de potasse enfouies dans le sous-sol alsacien et qui exclut toute politique de diversification de notre entreprise. Défendre l'avenir des MDPA parce que nous sommes convaincus qu'un avenir différent est possible, un avenir qui permettrait de prolonger la vie des MDPA au-delà des horizons fixés par les plans gouvernementaux et qui donnerait aux MDPA la possibilité de développer une stratégie industrielle plus dynamique en diversifiant leurs activités.

Nous constatons d'ailleurs que toutes les organisations syndicales ont adopté la même stratégie en étant présente dans ce groupe de travail. Même la CGT qui pourtant n'a cessé de dénoncer la constitution de ce groupe de travail. Imaginez un instant que la CFDT ne soit pas présente. Les travaux de ce groupe de travail s'en ressentiraient puisqu'il y manquerait une force de propositions, une organisation syndicale qui réussit à démontrer concrètement que des solutions alternatives existent pour assurer l'avenir des MDPA.

Pour la CFDT, il n'y a pas opposition entre sa participation à ce groupe de travail et la nécessité d'appuyer notre présence par l'action des mineurs et même de toute la population. Une stratégie offensive doit s'appuyer d'une part sur la capacité des organisations syndicales à faire des contre-propositions, à démontrer l'argumentation gouvernementale et patronale sur la fatalité de la régression et d'autre part, sur leur capacité à appuyer leurs propositions par l'action collective.

Il ne s'agit pas pour nous de contribuer à la définition d'un consensus entre les organisations syndicales, le gouvernement et les élus de la droite. Il s'agit tout simplement de tout mettre en œuvre pour obtenir des résultats. Si cela peut se faire, avec l'appui des élus, comme pour la saline de 1 million de tonnes par exemple, et bien tant mieux pour les mineurs, pour les MDPA et pour la région, car c'est le résultat qui compte. La population ne comprendrait pas en effet que la CFDT refuse de voter un texte pour exiger la saline de 1 million de tonnes sous prétexte que MM. Weisenhorn et Schiele sont obligés, sous la pression de la population, à soutenir le même texte. Il faut souligner par ailleurs, que le gouvernement a été contraint de retirer de l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, le débat sur la ratification de la Convention de Bonn, car l'action de la CFDT a conduit au fait qu'il n'aurait pas eu de majorité au Parlement pour la ratifier.

Ce n'est pas parce que le Président de la République a pris la décision de constituer ce groupe de travail, sous la pression de l'opinion publique, que nous devons systématiquement nous y opposer. Dès l'instant où nous avons le sentiment de pouvoir défendre l'intérêt des mineurs et de leurs familles, nous le faisons. Nous n'avons aucune crainte à affronter dans ce groupe de travail les élus de la droite, le Préfet de Région, les représentants de l'EMC et de l'Administration, nos arguments sont suffisamment solides et la capacité de négociations et de débat de la CFDT n'est plus à démontrer.

Il est bien évident que si les travaux de ce groupe de travail ne devaient pas aboutir rapidement à des décisions, nous en tirerons toutes les conséquences. Dans l'immédiat, ces décisions devront porter sur :

- le maintien du monopole de vente de la potasse,
- la suppression des textes réglementaires qui interdisent aux MDPA l'accès au marché du sel ;
- la création d'une saline de 1 million de tonnes comme base de départ d'une diversification plus vaste ;
- l'exploitation du gisement d'Ungersheim.

**Quelle crédibilité accorde la CFDT aux éventuelles conclusions positives qui pourraient « sortir » de ce groupe de travail, alors que déjà en 1965, la Table Ronde avait débouché sur l'adoption de nombreuses solutions de diversification dont aucune, hormis la création de Pec-Rhin, n'a été appliquée ?**

REPONSE. — Il est évident que si l'on se réfère au sort qui a été réservé aux propositions de la Table Ronde de 1965, on ne peut qu'être sceptique quant aux suites données à celles de ce groupe de travail. Mais le problème ne se pose pas en ces termes.

D'abord la situation a changé. L'action menée par les organisations syndicales a conduit à une prise de conscience plus grande des mineurs et de la population sur les conséquences catastrophiques pour les MDPA et de la région des plans de l'EMC et du gouvernement. Cette prise de conscience modifie le rapport de force en notre faveur et contraint par exemple les élus de la droite à s'opposer aux orientations du gouvernement qu'ils soutiennent par ailleurs. Les mineurs et la population n'admettent pas que l'on puisse parler de la fin de l'activité des MDPA autour de l'an 2004, alors que l'on abandonne 63 millions de tonnes de K20. Ils n'admettent pas que l'on puisse envisager une régression de la production, alors que d'importantes réserves existent et que les besoins de la SCPA ne cessent d'augmenter. (Ainsi, en 1985, la SCPA prévoit de commercialiser 2,6

à 2,7 millions de tonnes de potasse alors que les plans de production des MDPA se situent à la même époque entre 1,6 et 1,7 millions de tonnes seulement. La SCPA sera obligée de recourir à des importations de plus en plus importantes). Ils n'admettent pas que l'on refuse aux MDPA de diversifier leurs activités, alors que des possibilités existent et que cela permettrait de donner de nouvelles chances à l'entreprise et à la région. Ce fort courant populaire qui s'est manifesté dans la région a contraint les élus de la droite à modifier leurs positions et à s'opposer sur ce plan au gouvernement. Nous devons utiliser ces contradictions pour continuer à faire progresser nos propositions.

C'est parce que nous croyons à la force de nos propositions et à la volonté de la population à défendre les MDPA que nous pensons que ce groupe de travail peut être un moyen supplémentaire pour obliger le gouvernement à modifier sa politique. Bien sûr, rien n'est gagné d'avance. Tout dépend de la capacité des organisations syndicales à mener une stratégie offensive et unitaire. Les positions de la CGT, sa façon de critiquer systématiquement nos propositions nous inquiète de ce point de vue. On peut se poser sérieusement la question de savoir si la CGT veut réellement obtenir des résultats ou entretenir l'agitation. En ce qui nous concerne, nous refusons cette stratégie, car elle est suicidaire et elle mène à l'inefficacité.

**Lors de la 2<sup>e</sup> réunion du groupe de travail le 14-12-79, les représentants des MDPA et de l'EMC, tout en reconnaissant l'existence et la maîtrise de nouvelles techniques d'exploitation, ont néanmoins déclaré que leur mise en œuvre ne serait pas de nature à prolonger sensiblement la vie des MDPA. Qu'en pensez-vous ?**

REPONSE. — Nous ne sommes pas d'accord. Nous avons en effet démontré que les plans actuels de l'EMC conduisent à l'abandon de 63 millions de tonnes K20 dont une partie peut être accessible par des méthodes d'exploitation traditionnelle et d'autres par des techniques d'exploitation nouvelles, en particulier par dissolution. Etre en capacité d'exploiter 63 millions de tonnes supplémentaires permet deux choses. La première, de maintenir le plus longtemps possible la production des MDPA autour de 1,9 millions de tonnes K20 et donc de protéger l'indépendance de notre pays dans le domaine de la production des engrais. La deuxième, de prolonger la vie du bassin potassique au-delà de l'an 2004. A qui ferait-on croire que l'exploitation de 63 millions de tonnes supplémentaires n'apporterait aucun avantage sur le plan économique et social et ne prolongerait pas la vie des MDPA.

L'expérience que nous avons vécue en France en matière de production charbonnière par exemple nous démontre à l'évidence que le gaspillage de matières premières est toujours une erreur économique, sociale et politique. Le problème de fond qui est posé est de savoir si les MDPA pourront sur le plan technique accéder à ces réserves. C'est bien pour cette raison que la CFDT a exigé que l'on fasse une nouvelle fois la vérité sur les réserves et que l'on engage rapidement en matière de dissolution la phase des essais industriels.

**Grâce à la lutte des mineurs et de la population, tout le monde ou à peu près, est aujourd'hui contraint d'admettre la nécessité d'implanter une saline dans le Bassin Potassique. Si elle se réalisait, serait-elle créatrice d'emplois ?**

REPONSE. — Il est certain que la création d'une saline de 1 million de tonnes prise isolément ne représente qu'une potentialité limitée en matière de création d'emplois. (Une centaine d'emplois environ, bien qu'aucun chiffre sérieux n'ait été encore avancé). Pourtant, cela n'est pas négligeable dans une situation économique caractérisée par une augmentation importante du chômage. Tout dépend aussi de savoir si cette unité de production de 1 million de tonnes sera accompagnée par une unité de conditionnement du sel (mise en sac et en sachet). Dans ce cas, le nombre d'emplois augmenterait d'une façon sensible. Cependant la question de fond est de savoir si la saline est le point d'arrivée ou le point de départ d'une politique de diversification des MDPA. Pour la CFDT, la création d'une telle saline doit être envisagée comme le point de départ d'une plate-forme chimique intégrant à la saline, une unité d'électrolyse du chlore et de production de ses dérivés. Ce serait alors quelques centaines d'emplois supplémentaires qui pourraient être créés. Par ailleurs, la plate-forme chimique ne doit pas représenter le seul axe de diversification. Il faut aussi s'engager dans les domaines aussi variés que ceux de l'exploitation des couches géothermiques en Alsace ou du développement d'une unité mécanique, en particulier dans le domaine du matériel minier.

**Vous êtes tout à la fois favorable au maintien en l'état du monopole de vente de la potasse en France que détient la SCPA et à la suppression du monopole de production et de vente du sel détenu par quelques grands saliniers. Comment la CFDT explique-t-elle cette contradiction ?**

REPONSE. — Examinons le fond du débat. Supprimer le monopole de vente que détient la SCPA en matière de vente de la potasse en France aurait indiscutablement pour conséquence d'accroître les difficultés du marché des engrais en France en permettant aux grands groupes internationaux de s'introduire plus facilement sur le marché français, en pratiquant des prix de dumping pour casser le marché et tenter d'accroître les difficultés des MDPA avec pour objectif de leur casser les reins. Le marché national des engrais deviendrait un terrain d'affrontement sans précédent et condui-

rait à une accélération de la régression des MDPA. C'est exactement ce que nous avons connu sur le plan énergétique lorsque les compagnies pétrolières ont tout fait avec la complicité du gouvernement pour accélérer la fermeture des mines de charbon. Une telle situation serait dangereuse pour notre pays, car elle conduirait d'une part, à sacrifier notre production nationale en supprimant plusieurs milliers d'emplois et d'autre part, elle mettrait notre agriculture dans une situation de dépendance dangereuse. Nous estimons donc que le maintien du monopole de vente de la potasse que détient la SCPA est nécessaire dans l'intérêt des MDPA, mais aussi de l'agriculture. Il s'agit donc bien d'un enjeu national. Par contre, la suppression des décrets qui interdisent aux MDPA l'accès au marché du sel en France est d'une tout autre nature. Ces décrets, en effet, n'ont qu'un seul objectif : interdire aux MDPA l'accès à ce marché pour protéger les saliniers privés. La contradiction n'est pas de notre côté, mais du côté du gouvernement. C'est en effet le gouvernement qui prône la libéralisation de l'économie et la vertu de la concurrence. Comment tenir un tel discours et dans le même temps, accepte que l'on écarte du marché du sel une entreprise nationalisée. Derrière tout cela, apparaît bien la volonté du gouvernement de favoriser les intérêts des entreprises privées en sacrifiant, s'il le faut, une entreprise nationalisée.

Que l'on ne vienne pas nous dire que la production d'une saline de 1 million de tonnes poserait des problèmes de l'emploi dans d'autres régions en France. En effet, cette saline ne devra pas se contenter de placer sa production sur le marché français, mais aussi sur le marché européen en prenant sa part dans l'augmentation de ces marchés.

**Comment parler de l'avenir des MDPA sans parler des conditions immédiates de vie et de travail des mineurs. A ce sujet, pensez-vous qu'il soit possible d'améliorer celles-ci ?**

REPONSE. — Il est évident que tous les débats que nous avons dans le cadre de la Table Ronde ne doivent pas faire passer au second plan les conditions immédiates de vie et de travail des mineurs. Nous pensons en particulier que les priorités dans ce domaine tournent autour de la réduction de la durée du travail, de l'amélioration du pouvoir d'achat, en particulier des salaires les plus bas, de la lutte contre les inégalités, de l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité et de l'amélioration de certaines classifications.

Nos revendications sont suffisamment connues pour ne pas avoir à les répéter ici. Nous voulons simplement insister sur l'importance que nous attachons à la réduction de la durée du travail. Pour 1980, les mineurs devront, du fait du calendrier, travailler un jour de plus qu'en 1979, et deux jours de plus qu'en 1978. Cela est scandaleux à un moment où le gouvernement et le patronat parlent de la réduction de la durée du travail. Par ailleurs, du fait de l'intransigeance de la Direction Générale, il restera en 1980 une dizaine de samedis à travailler. Cela est inadmissible. Pour la CFDT, la lutte devra s'engager résolument pour imposer la suppression des samedis encore travaillés, exiger la réduction de une heure pour les postes de nuit et à horaires décalés et imposer une cinquième semaine de congés payés. Il s'agit là d'une priorité dans l'action revendicative.

**Pourriez-vous rappeler vos propositions globales tendant à assurer un développement des activités des MDPA ?**

REPONSE. — Nos propositions globales peuvent se résumer ainsi :

1<sup>o</sup>) Modifier les plans de production des MDPA en exploitant toutes les réserves du gisement alsacien par des méthodes d'exploitation conventionnelles, mais aussi par de nouvelles techniques d'exploitation, en particulier la dissolution.

Une telle orientation permettrait de maintenir le plus longtemps possible le niveau de production autour de 1,9 million de tonnes et de prolonger la vie du bassin. Elle permettrait aussi de mieux garantir notre indépendance en matière de production d'engrais et de production agricole. Elle permettrait enfin de développer une politique d'embauchage.

2<sup>o</sup>) Exiger le maintien du monopole de vente de la potasse pour la SCPA et la suppression du décret de 1952 qui interdisent aux MDPA l'accès au marché du sel.

3<sup>o</sup>) Engager une politique de diversification audacieuse par :

- la création d'une saline de 1 million de tonnes ;
- la réalisation d'une plate-forme chimique en Alsace par l'utilisation du chlore et de ses dérivés (matériaux plastiques, soude, etc.) ;
- la création d'une unité de production de matériel minier ;
- le développement d'un secteur géothermie afin de permettre aux MDPA d'être maître-d'œuvre dans l'utilisation de cette ressource énergétique importante, en particulier en Alsace.

4<sup>o</sup>) Définir une politique sociale plus hardie en répondant aux revendications prioritaires des mineurs.

Une telle orientation serait autrement plus motivante pour l'entreprise que celle que tente de nous imposer le gouvernement et la Direction de l'EMC. Elle permettrait de reconstruire un autre avenir, alors que les plans de production que l'on tente de nous imposer préparent purement et simplement l'enterrement des MDPA. La CFDT s'opposera à cette volonté, car elle est convaincue que les Mines ne sont pas condamnées à mourir aussi rapidement.

Elles peuvent au contraire se préparer à une autre vie. Notre région ne peut pas accepter d'être en permanence spoliée de ses richesses. Il serait normal, au contraire, qu'elle lui permette de préparer son avenir.

# LA C.F.D.T. AU SERVICE DES RETRAITÉS ET DES VEUVES

## POUR UNE POLITIQUE DYNAMIQUE DE LA RETRAITE

« L'égalité de droits se justifie pour les personnes âgées, par la part qu'elles ont prises à la construction de l'économie, à la vie de la communauté, à l'éducation des enfants, à la défense des libertés et à l'amélioration du sort des travailleurs... »

(C.F.D.T. - La Charte du 3<sup>e</sup> âge)

## LES RETRAITÉS : HOMMES ET FEMMES RESPONSABLES ET NON DES ASSISTÉS !

### CECI IMPLIQUE :

- pour les **RETRAITÉS** et **INVALIDES** :  
une retraite égale à 80 % du salaire
- pour les **VEUVES** :  
pension de reversion portée au taux de 75 %,  
valorisation de la prestation chauffage
- pour les **RETRAITÉS ANTICIPÉS** :  
prise en compte des années d'anticipation
- pour **TOUS** :  
aménagement de la fiscalité et des impôts locaux

## ACTION SOCIALE ET SANITAIRE

- Maintien à domicile par la création de services médicaux et sociaux appropriés,
- Extension de l'aide ménagère et des soins à domicile,
- Création des résidences sanitaires pour personnes âgées,
- Création de maisons de retraite accessibles à toutes les catégories de retraités et veuves,
- Développement de la médecine préventive



## ORGANISER LES LOISIRS

- Faciliter l'organisation des vacances,
- Favoriser la vie communautaire,
- Créer des activités sportives, culturelles, des activités manuelles, comme les ateliers de bricolage...

## DÉFENDRE NOS CONQUÊTES SOCIALES

- Le progrès technique doit servir à tous.
- La récession minière ne peut servir de prétexte pour remettre en cause les avantages sociaux acquis de haute lutte par la corporation minière...
- LA C.F.D.T. DÉFEND LE RÉGIME DE SECURITE SOCIALE MINIÈRE ET S'OPPOSERA A TOUTES TENTATIVES DE NIVELLEMENT DES RETRAITÉS VERS LE BAS !...

**AVEC LA C.F.D.T. EXIGEZ :**  
**UNE VÉRITABLE POLITIQUE**  
**DU RETRAITÉ**  
**ET NON UNE ASSISTANCE...**